

Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2017

RAPPORT MORAL - Exercice 2016

Cadre administratif contractuel du C.B.E.

- ✚ Le Décret n°2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux comités de bassin d'emploi.
- ✚ L'agrément triennal n°2014099-0009 délivré le 9/04/2014 par la préfecture de Vaucluse, à renouveler en 2017.
- ✚ L'agrément n°93 84 02953 du 13/3/2008 portant sur la formation professionnelle pour adultes.
- ✚ Les statuts de février 1982 revisités (dernière mise à jour en mai 2010).
- ✚ L'accord d'intéressement des salariés signé en 2008 et renouvelé en 2011 et 2014, à renouveler en 2017.
- ✚ Les statuts de la Fédération des Comités de Bassin d'Emploi de Vaucluse.

L'agrément préfectoral étend notre action sur les deux anciens cantons de Cadenet et Pertuis. Le découpage de ce territoire en trois communautés de communes, nous a incité à déployer notre activité sur le bassin de vie du Val de Durance, incluant les communes du nord des Bouches du Rhône ; la demande officielle d'extension territoriale de l'activité est engagée de façon concomitante avec la demande de renouvellement de l'agrément qui arrive à échéance en 2017.

Les ressources financières :

Les **subventions**, qui ne sont pas liées au volume de notre activité, mais à notre impact territorial, économique et social et qui représentent 7 % de nos produits d'exploitation, attribuées par l'État (DIRECCTE), la communauté de commune COTELUB, le Conseil Territorial du Pays d'Aix et la ville de Pertuis.

Les **prestations**, 86 % de notre chiffre d'affaires, sont réalisées après appels d'offre ou dossiers et régis par des conventions qui définissent l'action et les résultats attendus, tant en matière quantitative que qualitative.

Nos **fonds propres**, supérieurs à 111 K€, sont le témoignage d'une gestion saine depuis 35 ans de présence sur le territoire.

Pour un financement dédié au seul emploi qui s'élève à **56 250 €**, l'accompagnement à la création en 2016 de **87** entreprises générant **109** emplois nous permet de ramener le coût d'une création d'entreprise à **646 €** et à **516 €** pour un emploi créé.

La vie associative se traduit par quatre réunions de bureau et deux réunions du Conseil d'Administration au cours de l'année, avec une participation moyenne de 88 % des membres.

Le volume des emplois est stable, avec trois C.D.I. et quatre C.D.D. et régulièrement des stagiaires en master et/ou en licence de l'université d'Aix en Provence.

Le Président = Patrick MIGUET